

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPILIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Vous retrouvez également ces documents sur votre espace client.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez les modifier au niveau du chantier auquel cette attestation est rattachée.

Cette partie indique vos coordonnées ou celle de votre siège.

Ces données ne sont pas modifiables. Si elles s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez contacter le service émission du CONSUEL, en accompagnant votre demande de tous documents justificatifs (KBIS pour un professionnel, Justificatif d'identité, etc.)

Cette section vous permet d'identifier l'installation électrique qui fait l'objet de cette attestation.

Si cette attestation est destinée à être remise à un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, nous vous encourageons vivement à indiquer le numéro de point de livraison qu'il vous a peut être déjà communiqué.

Le nom du propriétaire de l'installation, de l'opération ou du programme ne sont pas modifiables car déjà renseignés à l'étape précédente.

Si l'installation est située dans un bâtiment collectif, vous devez indiquer à minima l'étage ainsi que le numéro de porte. Si l'opération est composée de plusieurs bâtiments ou cages, vous voudrez bien indiquer en plus le numéro ou le nom de l'immeuble et/ou de la cage d'escalier.

En ce qui concerne l'adresse, elle est par défaut celle que vous avez renseignée au niveau du chantier. Cependant, vous pouvez la modifier.

Indiquez le numéro de lot si le numéro de voirie n'est pas attribué ou s'il s'agit d'une opération collective horizontale ne disposant que d'une seule adresse postale (lotissement par exemple).

Le code postal, la commune, ainsi que les coordonnées GPS ne sont pas modifiables car précédemment enregistrés au niveau du chantier.

Choisir un modèle

Tester cette attestation

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage domestique

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

Formulaire émis le : 08/09/2016
À envoyer au CONSUEL avant le : 08/09/2017

N° Client : N° AC : 60116000001885
N° Site : Fact. : SE16FW000121

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation : guide nouvelles ac 1

Nom de l'opération ou du programme :

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : Lot : Rue :

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément :

Code postal : Commune :

Latitude : Longitude :

TYPE DE CONSTRUCTION A USAGE DOMESTIQUE

Type : MAISON APPARTEMENT Autre...

Opération collective : NON OUI

Nombre de pièces principales :

Nombre de logements objets de travaux électriques :

TRAVAUX

Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle

Installation à puissance limitée : OUI NON

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : NON OUI

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPILIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

Cette partie est destinée à préciser le type de local dont l'installation électrique fait l'objet de cette attestation.

S'il s'agit d'une maison ou d'un appartement, vous devrez indiquer le nombre de pièces principales (pièce de séjour ou de sommeil incluant les bureaux, salles de jeux, etc.). Nota : Ne doivent pas être comptées les pièces de service telles que les cuisines, salle d'eau, cabinets d'aisance, buanderie, débarras, séchoirs, dégagements et dépendances.

Dans d'autres cas, vous devez cocher la case "Autre" et choisir (ou ajouter) sa nature dans la liste de choix proposés.

Dans le cas d'une opération collective (au moins deux installations réalisées simultanément pas vos soins sur le même site), vous devrez indiquer le nombre total de logements dont vous avez en charge les installations électriques.

Cette partie est destinée à préciser le type d'installation réalisée.

Type de travaux :

Cochez **Installation neuve** s'il s'agit de la création d'une nouvelle installation électrique.

Cochez **Rénovation totale** s'il s'agit de la dépose complète d'une installation électrique existante et remplacement par une nouvelle installation électrique.

Cochez **Mise en sécurité** s'il s'agit d'une installation électrique existante conservée sans création de nouveaux circuits électriques.

Cochez **Rénovation partielle** s'il s'agit d'une partie d'installation existante conservée et création de nouveaux circuits électriques (pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects + pose de canalisations).

- Dans ce seul cas de rénovation partielle, vous devrez compléter le tableau pour indiquer, par section (1,5 mm² ; 2,5 mm² ou autre), le nombre de circuits neufs créés et de circuits existants conservés.

Relocation :

Si les travaux sont réalisés dans un bâtiment existant, à la demande d'un bailleur, dans le cadre d'un changement de locataire, veuillez choisir "OUI" pour "Travaux réalisés dans le cadre d'une remise en location d'un logement".

Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer "NON".

Installation à puissance limitée :

Dans le cas où la puissance délivrée au point de livraison est supérieure à 36 kVA ou 90A monophasé ou encore 60A triphasé, vous devez télécharger le dossier technique SC143, le compléter puis joindre le fichier au format PDF à cette attestation. [Voir page suivante pour joindre le SC 143](#)

Cette partie est destinée à déclarer d'autres intervenants sur l'installation électrique dans le cadre d'une pluralité d'installateurs.

Dans certains cas, il est possible que vos travaux ne concernent pas la totalité de l'installation électrique réalisée en aval du point de livraison, et qu'au moins un autre installateur ait réalisé des installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

Dans ce cas, vous devez nous indiquer les coordonnées de ces installateurs, ainsi que les travaux qu'ils ont réalisés, afin de ne pas prendre sous votre responsabilité des installations non réalisées par vos soins.

Choisir un modèle
Tester cette attestation

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage domestique

Formulaire émis le : 08/09/2016
 À envoyer au CONSUEL avant le : 08/09/2017
 N° Client : N° AC : 60115000001885
 N° Site : Fact. : SE16FW000121

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
 organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI
 Référence du point de livraison fourni par le G.R.D. :
 Nom du propriétaire de l'installation : guide nouvelles ac 1
 Nom de l'opération ou du programme :
 Bât. Collectif : NON OUI
 Adresse N° : Lot : Rue :
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale
 Complément :
 Code postal : Commune :
 Latitude : Longitude :

TYPE DE CONSTRUCTION A USAGE DOMESTIQUE

Type : MAISON APPARTEMENT Autre...
 Nombre de pièces principales :
 Opération collective : NON OUI
 Nombre de logements objets de travaux électriques :

TRAVAUX

Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle
 Installation à puissance limitée : OUI NON

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : NON OUI

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

OUTIL : Joindre le document SC 143 pour une AC Jaune

L'utilité de cet outil est de pouvoir joindre le dossier technique SC 143 lorsque votre installation n'est pas à puissance limitée.



Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

La fonction : CHOISIR UN MODELE

Elle vous permet de renseigner l'AC avec un de vos modèles déjà enregistré. Il vous suffit d'en sélectionner un dans la liste déroulante et d'appuyer sur .

La fonction 

Elle vous permet de vérifier que les points minimum nécessaires à la recevabilité de votre AC sont complétés et sauvegarde automatiquement l'AC en cours de saisie.

Deux possibilités :

- 1) Votre AC est bien remplie, vous aurez le symbole de validation vert et vous obtiendrez le message suivant :

Rédaction correcte de l'attestation  

- 2) Votre AC est mal remplie, vous aurez une croix blanche sur fond rouge et vous obtiendrez le message suivant avec une liste déroulante vous mentionnant les points manquants et à reprendre :

Rédaction incorrecte de l'attestation (cliquez ici pour avoir le détail)  

Rédaction incorrecte de l'attestation (cliquez ici pour avoir le détail)
Vous devez choisir s'il s'agit ou non d'un bâtiment collectif
Pour un logement, le nombre de pièces principales doit être supérieur à 0.
Vous devez choisir la nature des travaux réalisés
Vous devez indiquer s'il s'agit d'une installation à puissance limitée

La fonction 

Elle est à utiliser pour enregistrer les informations qui ont été complétées sur votre AC. Pour se faire, appuyez sur le bouton situé en bas de l'écran de votre AC. Cette fonction teste également l'AC qui va être sauvegardée.

Une fois l'une de ces deux actions réalisée, en retournant sur la page Mes Services->Gérer mes chantiers->liste des AC, l'AC aura bien été modifiée des éléments complétés.

N°AC	Adresse	Lot	Batiment	Escalier	Etage	Poids	Type	Outils	Test
1	37-39 Rue de Dunkerque						Jaune	 	 Correcte

Mon AC Jaune N° 1